



## Email personnels au travail détournés par une collègue

Par **babouchedup**, le 13/03/2015 à 17:38

Bonjour,

Hier, une collègue a demandé audience au DRH de notre société et à notre chef de service, accompagnée d'un délégué syndical.

Aujourd'hui, moi même et 3 autres collègues avons vu débarquer dans le bureau ce matin notre DRH avec ce même délégué syndical afin de vérifier nos messages électroniques dans nos messageries respectives. Il nous a fait signé une autorisation que nous avons signée sans savoir ce qui nous attendait.

Nous sommes donc accusées de "diffamation" par "cette" collègue, et avons obtenu l'information comme quoi elle avait en sa possession une correspondance électronique entre nous 4 qu'elle a en fait volé sur un de nos ordinateurs, le mien apparemment!

Pour retracer l'histoire, depuis 4 mois, cette personne s'est mise en retrait car notre direction avait mis en place un concours pour les décorations de Noël pour souder les liens entre les différents services, et qu'elle trouvait ça "débile" et "complètement con" selon ses propres mots.

Elle n'a cessé de nous dénigrer depuis, de nous balancer des vacheries, a même proféré des menaces auprès de la plus fragile de nous 4, ne participait plus aux discussions et ne buvait même plus le café avec nous. Nous avons donc signalé ces problèmes à notre hiérarchie, à l'infirmière de la société...

Cette attitude désinvolte à notre égard, et le profil bas de notre hiérarchie, nous a poussé à avoir un échange personnel entre nous 4 afin d'exprimer notre mécontentement envers cette personne. Les mots de certaines ont été assez virulents je reconnais, mais c'était censé être privé puisque en aucun cas elle n'a eu vent de cette discussion.

Sauf qu'un jour entre midi et deux heures, pendant la pose déjeuner, elle a fouillé dans nos ordinateurs, que nous ne verrouillions pas à notre grande erreur ne pensant pas qu'elle était aussi tordue, et à retrouvé dans les éléments supprimés de mon PC le dernier mail de l'échange.

Dans la mesure où elle a fouillé sans autorisation dans les ordinateurs qui ne sont pas les siens, qu'elle a demandé notre licenciement et qu'elle a porté plainte au commissariat, que nous allons recevoir un avertissement par notre direction, ce qui n'est pas forcément justifié, que risque-t-on au niveau pénal? Moi personnellement je ne suis pas fragile psychologiquement, mais une de mes collègues oui. Disposons-nous d'une quelconque défense?

D'avance merci pour l'aide que vous pourrez nous apporter.

Cordialement.